



Prime de Participation personnel ex. employés

Résultat prévisible pour l'exercice 2009 (payable fin mai 2010)

Lors du renouvellement de la convention collective pour les **employés de la sidérurgie luxembourgeoise** en 2004, les partenaires sociaux ont convenu **sous l'initiative du Syndicat des Employés de la Sidérurgie, SESM**, la mise en place d'une prime de participation aux résultats de la sidérurgie luxembourgeoise à partir de l'exercice 2004. Cette prime est pondérée aux résultats du Groupe ArcelorMittal, des entités de ArcelorMittal Belval et Differdange et de ArcelorMittal Rodange et Schifflange. Elle a été plafonnée à 50% d'un traitement mensuel brut pour les années 2004 et 2005. En 2006, lors des négociations de la convention collective ce plafond a été ramené à 70%, en 2008 à 80% et en 2009 à 85% d'un traitement mensuel brut. Pour 2010, le plafond sera ramené à 90%.

Ces résultats équivalront pour l'exercice 2009 à une prime de participation de 42,94% d'un traitement mensuel brut.

AM Belval et Differdange	Pondération 67%	CHIDA: 887,6 M€ EBITDA: 142,3 M€ EBITDA / CHIDA: 16,03
A	Seuil: 10 - 18	Contribution à la prime: 50,52%
AM Rodange et Schifflange	Pondération 23%	CHIDA: M€ EBITDA: M€ EBITDA / CHIDA: %
B	Seuil: 5 - 9	Contribution à la prime: 0%
Groupe ArcelorMittal	Pondération 10%	RCE: %
C	Seuil: 8 - 15	Contribution prime: 0%

Prime de participation : (A + B + C) x 85% = 42,94% d'un traitement mens. brut

La prime est due à la fin mai 2010

Les modalités ainsi que le mode de calcul de la prime de participation peuvent être consultés dans notre publication "de SIDERURGIST" numéro 1/2 - 2005

Prime de Participation personnel ex. ouvriers

Résultat prévisible pour l'exercice 2009 (payable fin mai 2010)

Pour le personnel ex. ouvriers, le calcul de la prime de participation aux résultats de la sidérurgie luxembourgeoise est légèrement différent par rapport à celle pour le personnel ex. employés. Phase transitoire pour l'année 2009.

La différence se manifeste dans le seuil qui est de 10 - 15 par rapport à 10 - 18 pour le personnel ex. employés. En outre, la prime est plafonnée à 70% d'un traitement mensuel brut. Pour 2010, le plafond sera ramené à 90%.

Pour le calcul de la prime de l'année 2010 : Plus de différence dans le calcul entre les salariés (ex. ouvriers / ex. employés)

Ces résultats équivalront pour l'exercice 2009 à une prime de participation de 46,90% d'un traitement mensuel brut.

AM Belval et Differdange	Pondération 67%	CHIDA: 887,6 M€ EBITDA: 142,3 M€ EBITDA / CHIDA: 16,03
A	Seuil: 10 - 15	Contribution à la prime: 67,00%
AM Rodange et Schifflange	Pondération 23%	CHIDA: M€ EBITDA: M€ EBITDA / CHIDA: %
B	Seuil: 5 - 9	Contribution à la prime: 0%
Groupe ArcelorMittal	Pondération 10%	RCE: %
C	Seuil: 8 - 15	Contribution prime: 0%

Prime de participation : (A + B + C) x 70% = 46,90% d'un traitement mens. brut

La prime est due à la fin mai 2010